

Sandrine LALIEVE
NOTAIRE
65 bis, Rue Nationale
B.P. 27
16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 24 avril 2019

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33
TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ATTESTATION

Je soussigné Sandrine LALIEVE, Notaire à ROUMAZIERES-LOUBERT (Charente),

CERTIFIE ET ATTESTE QUE :

Selon les éléments en ma possession, à ce jour, savoir : les états hors formalités des publicités foncières françaises, les matrices cadastrales, les attestations notariées et actes notariés.

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

Est propriétaire des biens ci-dessous :

1) Commune de VITRAC SAINT VINCENT

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE EN M ²
ZD	0004	LE BREUIL	TERRE	2 584
ZD	0013	LE BREUIL	TERRE	84 915
ZD	0053	LE BREUIL	VIGNE	391
ZD	0055	LE BREUIL	TERRE	16 720
ZD	0057	LE BREUIL	TERRE	17 490

ZD 4 : provenant de l'échange du 10/01/2017, reçu par mes soins.

ZD 13 : provenant de l'acquisition du 15/02/2007, reçu par Me RICHARD, Notaire à Paris.

ZD 53 et 55 : provenant de l'échange du 25/01/2019, reçu par mes soins.

4

ZD 57 : issu de la division de la parcelle ZD 8, provenant de l'échange du 10/01/2017, reçu par mes soins.

2) Commune de CHERVES CHATELARS

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE EN M ²
F	0758	TERRES DE FORGEMOUX	TERRE	4 468
F	0760	TERRES DE FORGEMOUX	TERRE	4 475
F	0773	ETAMENAT	PRE	23 789

F 758 : issu de la division de la parcelle F 461, provenant du traité de fusion et apport par Terréal, reçu le 14/11/2002, par Me RICHARD, Notaire à Paris.

F 760 : issu de la division de la parcelle F 462, provenant du traité de fusion et apport par Terréal, reçu le 14/11/2002, par Me RICHARD, Notaire à Paris.

F 773 : issu de la division de la parcelle F 682, provenant du traité de fusion et apport par Terréal, reçu le 14/11/2002, par Me RICHARD, Notaire à Paris.

Précision ici faite :

CONSTITUTION DE SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

Fonds dominant, propriété de la société TERREAL, PREMIER CHANGISTE

Immeuble cadastré ZD, sous le n° 13 d'une superficie totale de 8 hectares 49 ares 15 centiares sis à VITRAC SAINT VINCENT (16310)

Effet relatif :

Acquisition reçue par Me RICHARD, notaire à PARIS, le 15 février 2007 et dont une expédition de ce contrat a été publiée au service de la publicité foncière d'ANGOULEME 2, le 14 mars 2007, volume 2007P, n°1534.

Fonds servant, propriété de Monsieur DELAGE, SECOND ECHANGISTE,

Immeubles commune de CHERVES CHATELARS cadastrés section F sous les numéros 467, 469, 471, 472, 763, 765 et 770 d'une superficie de 13 hectares 61 ares 92 centiares.

Effet relatif :

Echange reçu par Me Sandrine LALIEVE, notaire soussigné, objet des présentes.

Objet de la servitude

h

Monsieur DELAGE concède à la société TERREAL, ce qu'elle accepte, une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux pluviales, qui grèvera son fonds (F 467, 469, 471, 472, 763, 765 et 770) et bénéficiera au fonds (ZD 13), dans les conditions d'exercice qui seront déterminées ci-après.

EN FOI DE QUOI J'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

